

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 23 JUIN 2009

L'an deux mil neuf
Le mardi 23 juin 2009, à 19 heures 35,

Les membres du Comité syndical, également convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Yves FAURE, Président du SIOM.

Motion

Objet :

Motion relative à la création d'un centre de stockage de déchets ultimes non dangereux en Essonne

Étaient présents :

- M. FAURE (Président - Les Ulis)
- M. DORMONT (1^{er} Vice-président - CAPS)
- Mme BERT (4^{ème} Vice-président - Villebon-sur-Yvette)
- M. RIBIERE (5^{ème} Vice-président - CAPS)
- M. DEBRAS (6^{ème} Vice-président - CAPS)
- M. GILBON (8^{ème} Vice-président - CAPS)
- Mme GELOT-RATEAU (9^{ème} Vice-président - Longjumeau)
- M. CORGNIARD (CAPS)
- M. FORET (CAPS)
- M. JOBERT (CAPS)
- M. LAPERSONNE (CAPS)
- M. RIMBERT (CAPS)
- M. TCHORELOFF (CAPS)
- Mme THOMAS-COLLOMBIER (CAPS)
- M. SALIM (Les Ulis)
- Mme LEVASSEUR (Chevreuse)
- M. LEPELTIER (Longjumeau)
- M. DA SILVA (Villebon sur Yvette)
- Mme DELMOTTE (Villejust)

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION

Le 17/06/2009

Avait donné pouvoir :

- M. PLUMERAND (2^{ème} Vice-président - Villejust) à Mme DELMOTTE (Villejust), M. ALI-BELHADJ (7^{ème} Vice-président CAPS) à M. Patrice GILBON (Villiers le Bâcle), - Mme KOECHLIN (CAPS) à M. JOBERT (CAPS), M. ROUYER (CAPS) à M. RIMBERT (CAPS), M. TEXIER (Chevreuse) à Mme LEVASSEUR (Chevreuse)

Absent - Excusés :

- Mme CACHIER (CAPS), - M. MANTOAN (CAPS, M. MARTINACHE (10^{ème} Vice-président - CAPS), M. LAMBERT (CAPS, M. MANTOAN (CAPS), M. CASSINARI (Les Ulis), Mme AUDOUZE-WALTER (St-Rémy-les-Chevreuse), Mme JANCEL (St-Rémy-les-Chevreuse)

Absents :

- M. BODET (3^{ème} Vice-président - CAPS), Mme JUSTER (CAPS), Mme GARBIN - M. LECLERC (Champlan)

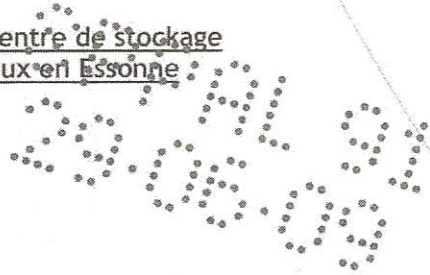
La C.A.P.S. est représentée ainsi que les autres communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse, sauf les communes de Champlan et de Saint-Rémy les Chevreuse.

Mme GELOT-RATEAU est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 34
PRESENTS : 19
VOTANTS : 24

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Motion relative à la création d'un centre de stockage
de déchets ultimes non dangereux en Essonne



Le Comité Syndical,

Vu le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) ;

Vu le projet de loi dit « Grenelle 1 » ;

Vu le projet de Plan Régional d'Élimination des Déchets et Assimilés (PREDMA) ;

Considérant la nécessité d'optimiser l'utilisation des moyens existants pour le traitement des déchets avant de réaliser de nouveaux investissements ;

Considérant l'intérêt environnemental de développer la production de chaleur issue de l'incinération ;

Considérant que les incinérateurs d'ordures ménagères situés en Essonne ne fonctionnent pas à pleine capacité ;

Considérant le projet d'aménagement d'un échangeur pour produire de la chaleur avec le four n°1 de l'usine d'incinération de Villejust ;

Après en avoir discuté :

Avec : 23 votes FAVORABLES 1 ABSTENTION

- Emet un avis défavorable pour la création d'un centre de stockage de déchets ultimes non dangereux en Essonne sur la commune de Saint-Escobille.

Fait à Villejust,

Pour extrait conforme

Le Président du SIOM
Yves FAURE

Pièce déposée en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2009
Affichée le :